

des animations pour tous, tout l'été !

# Solarium avec transats, parasols, tables de ping-pong

# Structure gonflable aquatique tous les après-midi dans le grand bassin

Horaires d'ouverture du 8 juillet au 3 septembre 2017 piscine et espace forme

DU LUNDI AU VENDREDI 10 h > 12 h 30 14 h 30 > 19 h 30	SAMEDI DIMANCHE 9 h > 12 h 30 14 h 30 > 18 h
---	--

Jours fériés : vendredi 14 juillet et mardi 15 août, ouverture de 9h à 12h30

Fermeture de la caisse 30 minutes avant



# LA LETTRE HEBDO

## Un été à l'eau

[edith.bouillot@ardenne-metropole.fr](mailto:edith.bouillot@ardenne-metropole.fr)

Quoi de mieux par une chaleur estivale que d'aller profiter d'une bonne baignade, puis de se prélasser au soleil pour les adeptes de farniente, ou encore taper la balle autour d'une table de ping pong pour les plus sportifs. Tout au long de l'été, les centres aquatiques de Charleville-Mézières et Sedan proposent de nombreuses animations. Bien évidemment, vous pouvez profiter des classiques solariums avec transats, parasols et tables de ping-pong... Mais aussi, et c'est plus original, des structures gonflables aquatiques tous les après-midi (jusqu'à 17 h) avec parcours, toboggans... De quoi ravir grands nageurs et petits barboteurs en quête de fraîcheur et de plaisirs aquatiques. Ces deux structures vous accueillent au mois d'août aux horaires d'été.

## La tacatacatique du réseau

[guy.pratlong@ardenne-metropole.fr](mailto:guy.pratlong@ardenne-metropole.fr)

Afin de faciliter les déplacements en bus au sein des communes de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, un réseau de transport en commun unique pour l'ensemble du territoire, imaginé sur ceux déjà existants, a vu le jour le 17 juillet dernier. Dans les faits, cela se traduit par la mise en place de nouvelles lignes, une meilleure lisibilité et une offre simplifiée au service des habitants de l'agglomération. Parallèlement, le site internet [www.bustac.fr](http://www.bustac.fr) a lui aussi évolué et en a profité pour se refaire une beauté durant la période estivale. Outre son nouveau look et sa simplicité d'utilisation, de nouvelles fonctionnalités ont été apportées par rapport à la précédente version : possibilité de création d'un compte personnel, nouveau calculateur d'itinéraires, infos trafic, foire aux questions...

## J'aurais voulu être un artiste

[vincent.martinet@ardenne-metropole.fr](mailto:vincent.martinet@ardenne-metropole.fr)

Vous souhaitez découvrir la musique, apprendre un instrument, jouer en groupe, chanter ou danser ? L'inscription au Conservatoire à rayonnement départemental Ardenne Métropole est encore possible ! Basé sur deux sites, l'un à Charleville-Mézières et l'autre à Sedan, le Conservatoire propose des cours de musique et de danse dès 4 ans (plus de 50 disciplines !), un enseignement de la musique pour les malvoyants et une programmation culturelle de proximité avec une centaine de manifestations. La tarification est basée sur le quotient familial pour tous les résidents d'Ardenne Métropole. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site d'Ardenne Métropole en cliquant [ICI](#) (à retourner avant le 31 août).

## Vous avez dit « régie de territoire » ?

[roland.thibeaux@ardenne-metropole.fr](mailto:roland.thibeaux@ardenne-metropole.fr)

Ardenne Métropole s'est fixée comme objectif de maintenir et de développer l'emploi sur tous ses territoires notamment en renforçant l'offre d'insertion. C'est dans un contexte marqué par la disparition d'opérateurs d'insertion qu'Ardenne Métropole a pris l'initiative d'impulser la création d'une régie de territoire. Cette régie vise à réaliser des prestations de qualité pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en mettant des personnes sans emploi en situation de travail apprenante. En associant collectivités, bailleurs sociaux et habitants, la régie de territoire est génératrice de lien social et de solidarité dans un projet de territoire partagé. C'est dans ce cadre que l'association RE'ACTIF ARDENNE, porteuse de la régie, a vu le jour ce 24 juillet 2017 avec l'objectif de créer 18 emplois d'ici 2019.